



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DES PÊCHES

### SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

#### Douzième session

Buenos Aires (Argentine), 26-30 avril 2010

### FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LE COMMERCE DE POISSON

#### RÉSUMÉ

Le présent document examine les faits marquants et les évolutions générales concernant le commerce international du poisson et des produits des pêches au cours de la période faisant suite à la onzième session du Sous-Comité du commerce du poisson (2008). Y sont traitées quelques questions d'actualité considérées importantes pour les diverses parties prenantes de la filière des poissons et produits de la pêche faisant l'objet d'échanges commerciaux au plan international. Le Sous-Comité est invité à en prendre connaissance, à faire part d'autres enseignements tirés et à dicter des orientations pour les futures activités de la FAO dans des domaines intéressant le commerce international de poisson et produits de la pêche, notamment en rapport avec l'accès des exportateurs des pays en développement aux marchés.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

## INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objet d'informer le Sous-comité des principaux faits et tendances observés depuis sa onzième session (juin 2008) concernant le commerce international de poisson et de produits de la pêche. Il présente sommairement l'évolution de la production, de la consommation et du commerce de poisson au plan mondial. Il contient en outre un résumé de la situation actuelle du commerce des principaux produits de la pêche et des questions en rapport avec celui-ci tout au long de la chaîne de valeur. Y sont traitées par ailleurs quelques questions nouvelles considérées comme importantes pour les diverses parties prenantes de la filière des poissons et produits de la pêche faisant l'objet d'un commerce international, en particulier concernant les producteurs, l'industrie de transformation et les exportateurs dans les pays en développement.

## PRODUCTION

2. La production mondiale totale de poisson (pêche de capture et aquaculture confondues), hors végétaux aquatiques, est en hausse au cours de la période 2006-2008, puisqu'elle est passée de 137 millions de tonnes en 2006 à 140 millions de tonnes en 2007 et que des données provisoires indiquent qu'elle a continué à augmenter en 2008, pour atteindre 143 millions de tonnes. Les estimations pour 2009 font entrevoir une légère augmentation par rapport à l'année précédente. La Chine confirme sa place de principal producteur puisqu'elle affiche 48 millions de tonnes en 2008, dont 33 millions de tonnes provenant de l'aquaculture<sup>1</sup>. Globalement, 80 pour cent de la production mondiale de poisson et produits de la pêche est réalisée dans les pays en développement.

3. En dix ans, la production a augmenté de plus de 20 millions de tonnes, si on se réfère aux chiffres dont on dispose. Ce surcroît est intégralement imputable à l'essor de l'aquaculture. Des données provisoires indiquent que ce secteur produisait 53 millions de tonnes en 2008 (hors végétaux aquatiques), soit 37 pour cent de l'ensemble de la production. Les estimations pour 2009 font apparaître une légère nouvelle augmentation de la production aquacole, qui atteindrait 54 millions de tonnes. Cette hausse s'expliquerait en partie par la réaction des producteurs après que la demande avait commencé à fléchir en 2008. La nette diminution du rythme de croissance à long terme de la production aquacole est toutefois très préoccupante, non seulement du point de vue de la sécurité alimentaire dans les temps à venir, mais aussi au plan technologique et organisationnel. À l'évidence, de nombreux pays devront lever d'importants obstacles qui continuent à s'opposer à ce que le secteur aquacole réalise tout son potentiel et devienne viable aux plans économique, environnemental et social.

4. La production halieutique s'est stabilisée à environ 90 millions de tonnes, avec quelques variations selon les années. Les statistiques provisoires pour 2008 et les estimations pour 2009 confirment une offre globale de 90 millions de tonnes de produits de la pêche de capture, ce qui est conforme à l'évolution observée ces 15 dernières années, le total des prises annuelles étant compris dans une fourchette allant de 85 à 95 millions de tonnes. Pourtant, il est à craindre que, même si le volume de capture annuel a pu se stabiliser, la composition des captures ait changé, les pêcheurs visant à présent aussi des espèces de faible valeur marchande, auparavant délaissées.

---

<sup>1</sup> En 2008, la Chine a réduit de 13 pour cent ses statistiques relatives à la production de 2006 en se basant sur son deuxième recensement agricole national effectué en 2007. Ceci a impliqué de réviser à la baisse les statistiques mondiales relatives à la production halieutique et à l'aquaculture d'environ 2 et 8 pour cent respectivement. Les statistiques chinoises antérieures relatives à la période 1997-2006 ont ensuite été rectifiées par la FAO et les autorités chinoises ont pris connaissance et acte du processus de révision. Les données contenues dans ce rapport ne sont donc pas directement comparables avec celles qui figurent dans les rapports présentés précédemment au Sous-Comité.

## CONSOMMATION

5. La consommation mondiale par habitant de poisson et produits de la pêche a augmenté régulièrement au cours des dernières décennies, puisqu'elle est passée de 11,5 kg en moyenne dans les années 70 à 12,5 kg, puis à 14,4 kg dans les années 80 et 90 respectivement. La consommation a continué à progresser par la suite, pour atteindre 16,4 kg par habitant en 2005, année la plus récente pour laquelle on dispose de bilans des disponibilités alimentaires de la FAO. Les chiffres provisoires pour 2007 et 2008 montrent une nouvelle augmentation de la consommation, qui atteint 17,1 kg par habitant. Les estimations pour 2009 indiquent que la consommation par habitant est stable et que la part de l'aquaculture dans l'offre de poisson alimentaire est de 47 pour cent.

6. L'augmentation de la production de poisson dans le monde est attribuable dans une large mesure à la Chine, où la consommation de poisson et de produits de la pêche par habitant et par an est passée de moins de 5 kg dans les années 70 à 25,8 kg à l'heure actuelle. À l'échelle mondiale, hors consommation intérieure de la Chine, la consommation moyenne par habitant, qui était de 13,5 kg dans les années 70, est passée à 14,1 kg dans les années 80, avant de retomber à 13,4 kg pendant la décennie suivante. La consommation moyenne a de nouveau augmenté entre 2001 et 2005, pour atteindre 14,0 kg par habitant, ce qui reste toutefois en deçà des niveaux maximaux observés dans les années 80. En substance, l'augmentation mondiale de la production totale de poisson dans le monde est en grande partie attribuable à la Chine, mais elle a aussi été absorbée par la consommation de poisson dans ce pays. Dans le reste du monde, la consommation par habitant a été remarquablement stable, oscillant autour de 14 kg. Il convient par ailleurs de noter que, globalement, les pays développés consomment nettement plus de poisson que les pays en développement, soit 24,0 kg par habitant contre 14,4 ou 10,6 kg par habitant, selon qu'on tient compte de la Chine ou non. Toutefois, la consommation moyenne aujourd'hui dans les pays développés est en recul par rapport aux années 80, alors que, dans les pays en développement, elle a augmenté en chiffres absolus et relatifs.

7. La consommation de poisson par habitant est très inégale selon les différentes régions, mais aussi à l'intérieur d'une même région. Comme il a été noté plus haut, la consommation en Chine est passée à 25,8 kg par habitant en 2005. Elle est à l'heure actuelle de 13,9 kg par habitant en Asie, hors Chine (tendance à la hausse dans les années 90, à présent en baisse), de 20,7 kg en Europe (en hausse) et de 18,9 kg en Amérique du Nord et centrale (en hausse). Les régions de l'Amérique du Sud et de l'Afrique affichent une consommation par habitant inférieure à la moyenne mondiale, soit 8,4 kg (en baisse) et 8,3 kg (courbe positive mais irrégulière) respectivement. La forte croissance démographique prévue devrait selon toute attente avoir pour effet une réduction de la consommation par habitant en Amérique du Sud et en Afrique. L'aquaculture, dont le potentiel de croissance est important, pourrait cependant compenser cette baisse.

8. D'une manière générale, l'urbanisation et le développement des circuits de distribution alimentaire modernes ont mis le poisson et les produits de la mer à la portée des consommateurs presque partout dans le monde. Sur certains marchés, ils ont donné lieu à un essor de la consommation de poisson, mais pas partout. Il est par ailleurs évident que des facteurs économiques et culturels pèsent sensiblement sur la consommation de poisson et produits de la mer et que la disponibilité de ces produits n'est pas seule en jeu.

## COMMERCE

9. Les échanges internationaux de poisson et de produits de la pêche se sont considérablement développés en 2006 et 2007, ainsi que pendant la majeure partie de 2008. La baisse de l'activité économique a provoqué une chute de la consommation dans la plupart des pays et presque tous les marchés ont accusé un recul des importations en 2009. La proportion de la production halieutique mondiale faisant l'objet d'un commerce international en 2009 (en équivalent poids vif) est estimée à 37 pour cent. Malgré un resserrement des dépenses des

consommateurs en 2008 et 2009, l'évolution du commerce de poisson à long terme reste à la hausse, la part relative de la production de ce secteur étant en augmentation tant dans les pays développés que dans les pays en développement entrant sur les marchés internationaux. Les perspectives pour 2010 restent positives car on prévoit une nouvelle hausse des exportations, même si certains marchés ne connaîtront une reprise qu'à moyen terme.

10. Les exportations mondiales de poisson et de produits de la pêche ont gagné 8,6 pour cent en 2007, puis 8,7 pour cent en 2008, atteignant ainsi respectivement 94 et 102 millions d'USD. Les estimations pour 2009 indiquent une baisse en valeur et en volume. La dépréciation du dollar des États-Unis a pesé sur les décisions commerciales. En outre, elle peut avoir pour effet de faire apparaître une hausse de la valeur des échanges quand celle-ci est convertie en USD, alors que les chiffres exprimés dans les monnaies nationales trahissent au contraire une baisse. Les pays en développement confirment leur importance fondamentale sur les marchés mondiaux puisqu'ils fournissent près de 50 pour cent en valeur et 60 pour cent en quantité (équivalent poids vif) des exportations de poisson. Les importations concernent principalement les pays développés, qui absorbent actuellement environ 80 pour cent de la valeur totale des importations, qui était de 108 milliards d'USD<sup>2</sup> en 2008. Pour la première fois, les importations ont dépassé 100 milliards d'USD. En volume (équivalent poids vif), la part relative des pays développés dans les importations est sensiblement moindre (environ 60 pour cent), car la valeur unitaire des produits importés par les pays développés est plus élevée.

11. Les recettes d'exportation nettes de poisson des pays en développement ont atteint près de 27 milliards d'USD en 2008. Pour beaucoup de pays en développement, le commerce de poisson représente un apport considérable de devises, sans compter le rôle important que joue le secteur en matière de sécurité alimentaire et de création de richesse et d'emplois. Les recettes d'exportation nettes des pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) ont atteint 12 milliards d'USD en 2008. La part des PFRDV dans les exportations mondiales est de 20 pour cent de la valeur totale, soit légèrement moins que pendant la période précédente.

12. De manière générale, l'augmentation globale à long terme de la valeur et du volume des échanges commerciaux, tous produits confondus (excepté les volumes de farines de poisson) reflète la mondialisation croissante de la filière des pêches. La production et la transformation sont externalisées en Asie (par exemple en Chine, en Thaïlande et au Viet Nam) et, dans une moindre mesure, en Europe centrale et orientale (par exemple en Pologne et dans les pays baltes), en Afrique du Nord (Maroc) et en Amérique centrale. L'externalisation des activités de transformation s'observe tant au plan régional que mondial. Elle est déterminée par la forme du produit fini, le coût du travail et les temps de transport. En général, les différences de coût de la main-d'œuvre sont plus déterminantes que les questions relatives au transport. De nombreuses espèces, comme le saumon, le thon, le poisson-chat, la perche du Nil et le tilapia sont de plus en plus souvent commercialisées sous forme transformée (en filets ou en pavés). Cette évolution a été d'ailleurs accentuée par le développement des circuits de grande distribution internationaux ou mondiaux.

13. L'augmentation de la part des pays en développement dans la production totale de poisson peut aussi être considérée comme une forme de délocalisation de la production et de l'offre, du moins si on s'en tient à la production destinée aux marchés internationaux. Entre 1997 et 2007, la part relative des pays développés dans la production totale est tombée de 29 à 20 pour cent. La poussée des pays en développement dans ce secteur s'explique aussi par l'essor de l'aquaculture, qui, à la faveur d'économies d'échelle et d'améliorations technologiques, a réduit les dépenses et les prix et permis un développement du marché dans son ensemble. On ne saurait

---

<sup>2</sup> Les chiffres relatifs aux importations ne correspondent pas à ceux des exportations car les importations comprennent les frais de transport, tandis que les exportations sont exprimées en valeur franco à bord.

toutefois oublier que l'aquaculture se heurte de plus en plus, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, à des problèmes liés au manque d'espace et d'eau.

14. La Chine est de loin le plus gros exportateur de poisson puisque ses recettes d'exportation s'élevaient à 10,2 milliards d'USD en 2008, mais ses importations aussi sont en augmentation et atteignent 5,2 milliards d'USD cette même année. L'augmentation des importations de la Chine s'explique en partie par l'externalisation, car l'industrie de transformation chinoise importe depuis toutes les grandes régions – dont l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord et l'Europe – des matières premières destinées à être transformées et réexportées. Elle témoigne également de l'augmentation de la consommation nationale d'espèces non disponibles localement. Le secteur des pêches, comme d'autres, a souffert en Chine du ralentissement économique. Les exportations de poisson de la Chine dans les six premiers mois de 2009 accusent un léger recul en valeur (un pour cent), qui se traduit toutefois par une diminution de 6 pour cent en volume. Les principaux marchés d'exportation sont le Japon (27 pour cent), les États-Unis (19 pour cent), l'Union européenne (16 pour cent) et la République de Corée (10 pour cent). Au cours du premier semestre 2009, les importations ont diminué de 4 pour cent en valeur et 7 pour cent en volume. La Chine conservera toutefois sa position dominante de premier producteur mondial dans un avenir prévisible et restera le principal exportateur. Elle est par ailleurs en passe de ravir à l'Espagne sa place de troisième plus gros importateur mondial, après les États-Unis et le Japon.

15. L'Union européenne est le plus important marché pour le poisson et les produits des pêches importés. Ceci s'explique par sa consommation en hausse mais aussi par l'élargissement de l'Union, qui compte désormais 27 pays. Les importations atteignaient en 2008 (Europe des 27) 45,2 milliards d'USD, soit 7,8 pour cent de mieux qu'en 2007 et 42 pour cent de l'ensemble des importations mondiales. Cependant, ces statistiques comprennent aussi les échanges commerciaux entre partenaires de l'Union. Hors commerce intrarégional, l'enveloppe des importations de l'Union européenne s'élève à 24,6 milliards d'USD de poisson et produits de la pêche. Ainsi, l'UE est le plus important marché mondial, puisqu'elle absorbe 23 pour cent des importations. Des chiffres partiels pour 2009 montrent une diminution des importations dans l'UE, qui ont perdu 7 pour cent de leur valeur en EUR (ou 13,7 pour cent de leur valeur rapportée en USD) entre janvier et juillet. Cependant, les marchés de l'UE sont extrêmement hétérogènes et les différences sont marquées d'un pays à l'autre. En particulier, si l'Espagne a accusé un recul en 2009, les marchés français, italien, allemand et britannique ont mieux résisté. Les exportations de l'UE dans la période allant de janvier à juillet 2009 ont chuté de 8 pour cent en EUR (ou de 14 pour cent en USD).

16. Les États-Unis sont le plus important marché d'importation et ses importations couvrent environ 60 pour cent de la consommation alimentaire de poisson. Du fait de la poussée démographique et d'une évolution de la consommation de poisson et fruits de mer en hausse durable, les importations des États-Unis ont atteint 13,6 milliards d'USD en 2007, puis 15,0 milliards d'USD en 2008. Les importations de produits de la mer s'élevaient à 2,5 millions de tonnes (poids de produit) en 2007, avant de fléchir légèrement à 2,3 millions de tonnes l'année suivante. L'article le plus importé aux États-Unis en valeur est la crevette, suivie du saumon, du homard, du crabe et du thon. Ces espèces, réunies, représentaient 65 pour cent de la valeur des importations en 2008. Il convient de noter la forte augmentation des importations de tilapia et de poissons-chats en 2008 (respectivement + 3 et + 21 pour cent en volume et + 31 et + 18 pour cent en valeur). Les importations de crevettes n'ont augmenté que modérément en 2008 (valeur en hausse de 5 pour cent), tandis que les importations de crabe baissaient (-4 pour cent en valeur). En 2009, les volumes d'importation (en poids de produit) au cours des neuf premiers mois de l'année sont restés pratiquement inchangés, soit 1,7 million de tonnes, la valeur des importations chutant quant à elle de 6 pour cent.

17. Le Japon, longtemps le plus gros marché d'importation du poisson, a été devancé par les États-Unis en 2007. La courbe à long terme de la consommation de poisson par le Japon est en tout état de cause négative, la consommation de viande ayant dépassé celle de poisson en 2006, pour la première fois dans ce pays. Les importations du Japon ont encore reculé en 2009 (9

premiers mois), pour chuter à 1,8 million de tonnes (poids de produit), soit une baisse sensible de 17,7 pour cent en monnaie locale par rapport à l'année précédente (moins 25 pour cent en USD); le volume des importations a diminué de 8 pour cent. Au Japon, 56 pour cent du poisson de consommation alimentaire est importé. Les principaux produits importés sont les crevettes, le thon, les céphalopodes et le saumon.

18. Outre les trois principaux marchés d'importation, plusieurs pays ont gagné de l'importance du point de vue des exportateurs mondiaux. Se distinguent en particulier, parmi ces marchés émergents, la Fédération de Russie, l'Ukraine, l'Égypte et les pays du Moyen-Orient en général. On dénombre près de 85 marchés ayant une certaine importance, c'est-à-dire dont la valeur totale des importations est d'au moins 50 millions d'USD. Cette évolution fait foi non seulement de l'envergure mondiale du marché du poisson, mais aussi du degré de diversification qu'il a atteint. En Asie, en Afrique et en Amérique du Sud et centrale, le commerce régional est important, même s'il n'en est pas, bien souvent, rendu compte à sa juste mesure dans les statistiques officielles. L'amélioration des systèmes de distribution nationaux de poisson et produits de la pêche, de même que la production aquacole, ont contribué à développer les échanges régionaux. Il faut aussi noter que les marchés nationaux, notamment certains pays d'Asie, mais aussi le Brésil, ont bien résisté en 2008-2009 et qu'ils ont donc fourni des débouchés très salutaires aux producteurs nationaux et régionaux.

## **PRIX**

19. Les prix du poisson subissent, comme ceux d'autres produits, l'influence de facteurs liés à la demande et à l'offre. Pourtant, le caractère très hétérogène de ce secteur, qui voit l'arrivée de centaines d'espèces sur le marché international, fait qu'il est difficile d'estimer l'évolution des prix pour le secteur dans son ensemble. La FAO a entrepris de définir un indice des prix des poissons pour mieux en illustrer les fluctuations en valeurs relatives et absolues. Cet indice a été conçu en coopération avec l'Université de Stavanger, grâce à des données mise à disposition par le Conseil norvégien des exportations de produits de la mer.

20. L'indice global FAO des prix du poisson a augmenté sensiblement, puisqu'il est passé de 81,3 début 2002 à 126,4 en septembre 2008, avec toutefois d'importantes variations intra-annuelles. Après septembre 2008, il a chuté, retombant à 110,3 en mars 2009, avant de remonter à 115 en septembre 2009 (l'année de référence – pour laquelle l'indice est égal à 100 – est 2005). Outre cet indice global, on a mis au point des indices distincts pour les produits de base les plus importants, ainsi que pour les espèces halieutiques et les espèces aquacoles. Il est intéressant de noter que l'indice fait apparaître une évolution des prix nettement différente au fil du temps pour les pêches de capture et pour l'aquaculture. En effet, si les pêches ont considérablement augmenté entre 2002 et 2008, les prix des produits de l'aquaculture sont en revanche, malgré un certain raffermissement au cours de cette période, plus bas aujourd'hui qu'il y a dix ans. Ceci tient probablement surtout aux coûts des intrants et à la différence des niveaux de production pendant cette période; les pêches de capture sont souvent très énergivores et supposent d'importantes dépenses d'équipement, alors que l'aquaculture commerciale à grande échelle, même si elle nécessite de considérables investissements d'équipement, a davantage bénéficié d'améliorations technologiques et permet de plus grandes économies d'échelle. Ceci explique l'accroissement des rendements et a permis, grâce aussi à l'amélioration de la logistique et des systèmes de distribution, d'augmenter sensiblement la production aquacole tout en en diminuant les coûts.

## **FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LA FILIÈRE**

21. Le rapport de la onzième session du Sous-Comité contenait une analyse de la chaîne de valeur abordant des questions nouvelles importantes. Il en est de même dans le rapport de l'actuelle session. La plupart des questions traitées lors de la session précédente continuent à être l'objet d'une attention internationale, et de nouveaux problèmes se sont fait jour au cours de ces deux dernières années.

22. De nombreuses parties prenantes interviennent dans les chaînes de valeur. Elles subissent les effets des facteurs mentionnés plus bas à des degrés divers, selon leur position dans la filière, leur relation contractuelle et leur force de négociation relative dans leur rapport avec les fournisseurs et les clients. En outre, si certains de ces facteurs sont de nature plutôt passagère et n'ont sur les marchés qu'un impact immédiat, d'autres en revanche ont des effets qui ne peuvent être appréciés à leur juste mesure qu'à plus long terme et au sujet desquels on ne saurait que formuler que des conjectures au stade actuel.

23. Parmi les principales questions concernant le commerce international de produits des pêches au cours du précédent exercice et qui continuent à avoir des effets sur les échanges internationaux, on peut citer les suivantes<sup>3</sup>:

- l'adoption de normes privées, y compris à caractère environnemental et social, par les sociétés internationales de grande distribution;
- la persistance des différends commerciaux relatifs à des produits de l'aquaculture: différentes espèces de poissons-chats, crevettes et saumon;
- les préoccupations croissantes du grand public et du secteur de la vente au détail quant à la surexploitation de certains stocks halieutiques, en particulier le thon rouge;
- les craintes généralisées des pays exportateurs quant à l'impact, sur les exportations autorisées, de l'adoption en 2010 de nouvelles obligations en matière de traçabilité dans les principaux marchés dictées par la prévention de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR);
- l'approbation par la Conférence de la FAO de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée;
- la prolifération de labels écologiques et leur adoption par la grande distribution;
- l'aquaculture biologique et l'adoption de nouvelles normes dans les principaux marchés;
- la certification dans le domaine de l'aquaculture en général;
- les négociations multilatérales sur les échanges commerciaux sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), y compris la question centrale des subventions au secteur des pêches;
- l'étiollement de la rente économique du secteur des pêches, principalement en raison de la surcapacité;
- le changement climatique, les émissions de carbone, la distance de transport des produits alimentaires (« food miles ») et leur impact sur le secteur des pêches;
- l'évolution des cours des énergies et son impact sur les pêches;
- la hausse des prix des produits de base en général et son impact sur les producteurs ainsi que sur les consommateurs;
- l'impact sur le secteur des pêches national d'une forte augmentation des importations de produits aquacoles, en particulier de pangas;
- le rôle du secteur des pêches artisanales dans la production et le commerce de poisson à l'avenir;
- les prix et la répartition des marges et des bénéfices tout au long de la filière des pêches;
- la nécessaire compétitivité par rapport à d'autres produits alimentaires et
- les risques et les avantages perçus et réels de la consommation de poisson.

24. Le rôle des petits producteurs, tant dans le secteur des pêches de capture que dans l'aquaculture, est une question particulièrement préoccupante. La fragmentation de la production

---

<sup>3</sup> Au sujet de l'accès aux marchés en rapport avec la qualité et la sécurité sanitaire, voir le document COFI:FT/XII/2010/5.

et le grand nombre d'intervenants au premier niveau de production ont toujours eu pour effet d'affaiblir la position de ces intervenants dans les négociations commerciales. Plus récemment, la fragmentation et le manque de structures d'organisation sont devenus un handicap dans les domaines de la qualité et de la sécurité sanitaire, pour lesquels des structures plus formelles sont nécessaires, compte tenu de nouvelles exigences, comme par exemple en matière de traçabilité. Pour y répondre, les petits producteurs de certains pays, en particulier en Asie, ont mis en place des groupements de producteurs. Ceci leur a permis d'entrer dans l'économie formelle et la chaîne de valeur par eux-mêmes. En outre, le transfert de savoir-faire et d'expérience en a été facilité, d'où une amélioration des rendements et des résultats économiques.

25. Les nouvelles dispositions réglementaires en matière de traçabilité adoptées dans les principaux marchés afin de prévenir la pêche illicite, non déclarée et non réglementée auront pour effet, du moins dans un premier temps, de faire peser un fardeau supplémentaire sur le secteur des pêches – artisanales ou non – dans de nombreux pays en développement. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Règlement (CE) n° 1005/2008 du Conseil de l'Union européenne imposera que les importations de poisson sauvage et autres produits de la pêche à destination des États membres de l'Union en provenance de pays tiers soient accompagnés d'un *certificat de capture* visé par l'administration compétente en matière de gestion des pêches de l'État du pavillon du navire qui a pêché les poissons ou autres produits de la pêche concernés. De nombreux pays exportateurs craignent que ces mesures aient des retombées sur leurs exportations autorisées, notamment que d'éventuelles insuffisances institutionnelles ou le manque de données puissent les empêcher de conduire leurs activités de pêche dans les conditions voulues.

26. La fragmentation du secteur des pêches continue à empêcher les producteurs d'intervenir en amont pour répondre aux questions et aux problèmes nouveaux qui mobilisent les associations de consommateurs, les détaillants et la société civile par le biais des ONG et aux mesures réglementaires prises par les pouvoirs publics. En particulier, le secteur halieutique s'est parfois montré réticent à l'heure d'engager un dialogue avec la société civile et les consommateurs sur le rôle légitime des pêches modernes et leur avenir. Un rôle plus actif dans un débat où participeraient les producteurs, les pouvoirs publics, la sphère scientifique et la société civile permettrait à l'industrie de réfléchir à la question de la durabilité sous l'angle économique et social, plutôt que de devoir répondre à une pression externe uniquement en rapport avec les facteurs environnementaux.

27. Au fil du temps, les industriels du secteur de la transformation des pays développés ont vu leurs marges se réduire, principalement à cause du coût élevé de la main-d'œuvre et d'une concurrence intense de la part de producteurs efficaces dans les pays en développement et en transition. De ce fait, les produits bruts sont plus souvent envoyés vers des pays où les coûts de transformation sont faibles. Les produits surgelés arrivant sur les marchés européen et nord-américain sont souvent transformés en Asie. Les produits fumés et marinés consommés en Europe, dont les temps de conservation et de transport ont une grande importance, sont de plus en plus souvent transformés en Europe centrale et orientale. L'industrie de transformation a su, grâce à l'amélioration des technologies de transformation, obtenir des rendements plus élevés et des gammes de produits plus rentables à partir des mêmes matières premières. Les produits traditionnels, en particulier le poisson en conserve, perdent progressivement leur place sur le marché au profit des produits frais et surgelés, du fait d'une évolution à long terme des préférences des consommateurs. Le prix des produits en conserve à base de poisson a ainsi nettement diminué sur la plupart des marchés.

28. Une question très débattue, notamment chez les producteurs, porte sur le rôle du secteur du détail dans les circuits de distribution. On affirme souvent que le secteur de la vente au détail s'octroie une part disproportionnée de la valeur créée à partir du poisson et des produits des pêches. De nombreuses études indiquent que cette part est en effet très importante, mais la plupart d'entre elles ne prennent pas en compte des questions en rapport avec les coûts ou les marges nettes, ni la rude concurrence au niveau de la vente au détail qui, dans des conditions normales, aurait pour effet de ramener à une juste mesure tout profit anormalement élevé. En réalité, les



informations sur le secteur, tant au Japon qu'aux États-Unis, indiquent que les chaînes de grande distribution ont des marges nettes plus modestes sur les produits à base de poisson que sur les autres produits. Il est nécessaire de conduire d'autres études pour examiner de manière plus approfondie ce rapport, afin d'établir entre autres en quoi des circuits de distribution plus directs entre producteurs et consommateurs seraient de nature à améliorer l'efficacité de la distribution et à accroître les bénéfices, en particulier ceux des producteurs primaires.

29. Les problèmes de viabilité à long terme, notamment la surexploitation et le réchauffement planétaire, préoccupent de plus en plus les consommateurs. Le transport aérien des denrées alimentaires est de plus en plus remis en question. La santé et le bien-être sont des facteurs qui influencent aussi les choix des consommateurs, ce qui explique en partie l'essor du secteur des aliments issus de cultures biologiques. Dans le secteur des pêches, la production biologique souffre du manque de normes à l'échelle du marché sur les marchés les plus importants. Les nouvelles réglementations adoptées par l'Union européenne et les États-Unis peuvent avoir pour effet une réduction des coûts de certification et, donc, un développement du marché de produits de la mer biologiques. L'offre demeure un maillon faible, compte tenu du petit nombre d'espèces et de produits actuellement disponibles. Toutefois, les principaux critères d'achat des consommateurs restent le prix et l'innocuité des aliments. La plupart des consommateurs continuent à percevoir fortement la consommation de poisson comme bénéfique.

## PRINCIPAUX PRODUITS

30. La crevette reste le produit le plus demandé en valeur, avec 15 pour cent de la valeur totale des produits de la pêche échangés au niveau international (2008). Malgré la hausse des volumes exportés, sa part a diminué en raison d'une tendance durable à la baisse des prix moyens. La crevette est produite principalement dans les pays en développement, et plus de la moitié de la production (environ 57 pour cent) est vendue sur les marchés internationaux. Elle compte parmi les produits les plus exposés à l'évolution de la conjoncture économique, puisqu'elle est consommée en grande partie dans des pays autres que ceux dans lesquels elle est produite. L'année 2008 a été difficile, mais les chiffres pour 2009 (premier semestre) mettent en évidence une stabilisation du marché: les volumes cumulés des importations vers le Japon, les États-Unis et l'Union européenne sont remontés au niveau observés en 2008, mais restent cependant très en deçà des résultats enregistrés en 2006 et en 2007.

31. La production de crevettes d'élevage a continué d'enregistrer une croissance vigoureuse en 2007 et 2008, pour atteindre près de 3,8 millions de tonnes. La production issue de la pêche de capture de la crevette est relativement stable, avec environ 3,6 millions de tonnes pour la même période. En 2009, les fournisseurs ont réagi à l'affaiblissement des marchés en réduisant quelque peu les volumes de production aquacole.

32. La part du saumon et de la truite dans le commerce mondial a fortement progressé depuis quelques décennies et se situe actuellement à 12 pour cent. Cette hausse tient surtout à l'aquaculture du saumon et de la truite en Europe du Nord, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, qui représente environ 70 pour cent de la production totale. Les prix ont affiché une relative stabilité en 2008 et 2009, en dépit de la baisse des approvisionnements en provenance du Chili. Le secteur aquacole chilien continue de rencontrer des problèmes liés à la baisse de la production du saumon de l'Atlantique d'élevage, qui ne devrait atteindre que 60 000 à 70 000 tonnes en 2010, contre 360 000 tonnes en 2008. On note cependant des signes encourageants en provenance du Chili, avec en particulier l'adoption de la nouvelle réglementation relative au secteur salmonicole, la poursuite des travaux d'élaboration de vaccins et la recapitalisation du secteur. Ces avancées devraient conduire à l'émergence d'un secteur salmonicole durablement renforcé au Chili, même s'il ne faut pas s'attendre à ce que les premiers signes de cette reprise se fassent sentir sur les marchés mondiaux avant 2011, voire 2012.

33. On s'est étonné et inquiété qu'un problème d'une telle ampleur puisse survenir et s'aggraver si rapidement dans un pays aussi développé que le Chili. De manière générale,

l'exemple du Chili a montré que la mise en place d'un solide cadre institutionnel et réglementaire et l'adoption de pratiques tenant compte de facteurs d'ordre économique, social et environnemental étaient un préalable au développement du secteur aquacole, toutes espèces considérées. Il s'agit d'engager une démarche écosystémique intégrant des notions comme la capacité de charge ou la résilience écologique et sociale.

34. Les espèces de poisson de fond font l'objet d'un vaste commerce, et représentent 11 pour cent de la valeur totale des exportations mondiales de poisson. Globalement, l'offre de poissons de fond a été abondante en 2009, et les prix se sont orientés à la baisse. Cette tendance devrait se confirmer en 2010, dans la mesure où les captures de lieu de l'Alaska, principale espèce de poisson de fond exploitée, et de morue devraient encore augmenter. L'impact de la baisse des prix de la morue a été durement ressenti dans le secteur aquacole et a entraîné la fermeture de nombreuses fermes aquacoles, bien que les problèmes de production rencontrés expliquent aussi en partie cette situation.

35. On note des interactions grandissantes sur les marchés entre la production de poissons de fond issue des pêches de capture et les espèces d'élevage, en particulier, le panga et le tilapia. Ces deux espèces ont été produites en très grosses quantités en 2009, et la production devrait continuer d'augmenter en 2010. Le tilapia est principalement destiné à l'exportation vers les États-Unis, alors que la production vietnamienne de panga est désormais exportée vers des marchés autres que les principaux marchés traditionnels (Union européenne, États-Unis et Japon), et notamment vers la Fédération de Russie, l'Ukraine, l'Égypte, le Moyen-Orient et l'Amérique du Sud.

36. Outre le tilapia et le panga, de nouvelles espèces d'élevage comme le cobia et le courbin font leur apparition sur les marchés de frais d'Asie, d'Amérique du Nord et d'Europe. Toutefois, ces deux espèces sont encore relativement mal connues, et il faudra engager des activités de marketing et de promotion pour qu'elles puissent faire leur entrée sur les principaux marchés à la consommation.

37. En Méditerranée, la production de bars et de dentés a sensiblement augmenté en 2008 et atteint au total près de 300 000 tonnes. En conséquence, les prix ont accusé une très forte baisse, en particulier dans le cas des dentés. De plus, les conditions du marché n'ont guère été favorables, notamment en Espagne, et on s'attend donc à ce que la production totale pour 2009 et 2010 soit plus faible que les années précédentes.

38. La part du thon dans l'ensemble des exportations de poisson a été de 8 pour cent environ en 2008, et a quelque peu décliné ces dix dernières années. Les fluctuations importantes des niveaux de capture sont à l'origine de l'instabilité des marchés, et la hausse des prix du pétrole a pénalisé les exploitants des flottilles de pêche et les conserveries en 2008. Par ailleurs, les actes de piraterie perpétrés dans l'océan Indien ont contraint les flottilles thonières à limiter l'ampleur de leurs opérations de pêche et entraîné un accroissement des coûts. Le Japon, principal importateur de thon du monde, réduit d'année en année le volume de ses achats de thon depuis des années, bien qu'on ait observé une légère reprise au cours du premier semestre de 2009. Les tarifs douaniers sur le thon importé et l'accès préférentiel dont bénéficient les produits provenant de certains pays continuent de revêtir une grande importance, tant pour les importateurs que pour les exportateurs, en particulier en ce qui concerne les produits transformés.

39. L'année 2010 devrait présenter un certain nombre de problèmes nouveaux pour le secteur des pêches: plusieurs nouvelles réglementations doivent en effet entrer en vigueur sur les principaux marchés. De plus, il est possible que le thon rouge de Méditerranée et de l'Atlantique soit inscrit à l'Annexe 1 de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), ce qui aurait une incidence considérable sur le secteur, en particulier au Japon, pays qui absorbe à lui seul près de 80 pour cent de la production mondiale de thon rouge.

40. En 2008, la part des céphalopodes dans le commerce mondial du poisson a été de 4 pour cent. La Thaïlande est le premier exportateur de calmar et de seiche, devant l'Espagne, le Maroc,

la Chine et le Viet Nam. Le Maroc est quant à lui le premier exportateur de poulpe devant l'Espagne. L'Espagne, le Japon et l'Italie sont traditionnellement les plus gros importateurs de céphalopodes. Les prises totales annuelles de céphalopodes ont augmenté ces dernières années pour atteindre quelque 4,4 millions de tonnes. Cela étant, la part relative et le prix de chacune des trois grandes espèces de céphalopodes ciblées peuvent varier notablement d'une année sur l'autre.

41. La production de farine de poisson a été remarquablement stable au cours des dernières décennies, autour de 6 millions de tonnes par an. Les niveaux annuels varient entre 5 et 7 millions de tonnes, selon le volume des prises réalisées en Amérique du Sud, et dépendent aussi de la survenue et de l'ampleur des épisodes du phénomène El Niño. Cela étant, la tendance relevée pour les cinq principaux exportateurs est globalement négative, et les volumes exportés sont en baisse. La Chine conserve une position dominante sur les marchés et représente environ 30 pour cent des importations totales de farine de poisson. Les prix de la farine de poisson sont toujours influencés par l'évolution du marché de la farine de soja.

42. Les prix de l'huile de poisson suivent généralement de très près l'évolution des prix des carburants et ont donc atteint des niveaux sans précédent en 2008. La part de l'aquaculture dans la consommation d'huile de poisson est encore plus grande que dans le cas de la farine de poisson: près de 85 pour cent de la production est absorbée par le secteur aquacole, dont plus de 55 pour cent par les élevages de salmonidés. La production annuelle est relativement stable, avec près d'1 million de tonnes. Les producteurs de farine de poisson et d'huile de poisson ont recours de manière grandissante à des techniques très élaborées grâce auxquelles ils peuvent désormais fabriquer des produits spécialisés, et notamment des intrants destinés à l'industrie de l'alimentation animale, dont le secteur aquacole est fortement dépendant.

## **UTILISATION DU POISSON POUR L'AIDE ALIMENTAIRE**

43. L'utilisation du poisson aux fins de l'aide alimentaire est tombée à des niveaux négligeables, les pays traditionnellement donateurs comme le Canada, le Japon et la Norvège ayant réduit ou éliminé progressivement leurs dons en nature. En 2007, le Programme alimentaire mondial (PAM) a acheté quelque 5 900 tonnes de poisson, contre 20 300 tonnes dix ans plus tôt. En 2008, les achats de poisson ont augmenté pour atteindre 12 100 tonnes de poisson, achetées pour l'essentiel par le Pérou et l'Équateur qui les destinaient à des opérations nationales de distribution d'aide alimentaire. Le poisson en conserve reste maintenant le seul produit de la pêche utilisé dans l'aide alimentaire.

## **ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) CONCERNANT LES PRODUITS DE LA PÊCHE**

44. Les négociations sur le Programme de Doha pour le développement engagées en 2001 se sont poursuivies en 2008 et 2009. Les deux principales questions intéressant le secteur de la pêche sont toujours: 1) le subventionnement des pêches, dont débat le Groupe de négociation sur les règles, et 2) la question de l'accès aux marchés, examinée au sein du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés non agricoles.

45. Le projet de texte sur le subventionnement des pêches présenté à l'origine par le président du Groupe de négociation sur les règles a constitué le point de départ des discussions auxquelles ont pris part les pays membres de l'OMC en 2008. Durant 2009, les négociations relatives au subventionnement des pêches ont été guidées par une feuille de route conceptuelle diffusée par le président en décembre 2008. Le texte proposé par le président en 2007 visait à supprimer toute une liste de subventions, mais prévoyait dans le même temps un certain nombre d'exceptions générales ou réservées aux seuls pays en développement. Le texte prévoyait également que les pays développés ou en développement ne puissent se prévaloir de ces exceptions qu'à la condition de mettre en place des régimes adaptés de gestion des pêches. Le projet de texte contenait

plusieurs références au rôle potentiel de la FAO en matière d'examen critique. La feuille de route du président revient sur un certain nombre de ces questions.

46. Le président a présenté en 2008 quatre nouveaux textes sur les modalités d'accès aux marchés. Malgré l'absence d'un véritable consensus, les avis convergent sur un certain nombre de points, notamment en ce qui concerne l'utilisation de la « formule suisse », qui doit permettre de calculer les réductions tarifaires à partir de coefficients distincts pour les pays développés et en développement. Les textes prévoient par ailleurs une « clause anti-concentration », qui vise à éviter que des secteurs entiers ne soient exclus du dispositif de réduction tarifaire. Enfin, ils contiennent des dispositions distinctes applicables aux pays devenus membres récemment et aux pays en développement. Les 32 pays les moins avancés (PMA) seraient exemptés du dispositif de réduction tarifaire.

47. Les poissons et les produits de la pêche comptent toujours parmi les produits couverts par les initiatives sectorielles visant à obtenir des réductions volontaires plus importantes pour certains produits non agricoles.

48. Avec l'adhésion de la Chine en 2001 et du Viet Nam en 2007, tous les principaux pays producteurs, exportateurs et importateurs de poisson sont désormais membres de l'OMC, à l'exception de la Fédération de Russie. Cette dernière, qui a statut d'observateur auprès de l'Organisation, négocie actuellement ses conditions d'adhésion, en vue de son accession au statut de membre à part entière de l'OMC. Le statut de membre est indispensable pour recourir au mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Les pays ayant rejoint l'OMC en 2008 sont le Cap-Vert et l'Ukraine.

49. Un accord commercial important pour le commerce du poisson et des produits de la pêche fait actuellement l'objet de négociations au niveau régional entre les six<sup>4</sup> régions du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne, l'objectif étant de parvenir à des accords de partenariat économique (APE). Seules l'UE et la région Caraïbes sont parvenues à un accord sur un APE régional à la fin de 2007, date d'expiration de la dérogation accordée par l'OMC aux conditions d'accès préférentielles figurant dans l'Accord de Cotonou.

50. Dans les autres régions avec lesquelles des négociations sont en cours, des accords provisoires couvrant principalement le commerce de marchandises font actuellement l'objet de discussions entre l'Union européenne et des pays et sous-groupes de pays membres du Groupe ACP. L'objectif est de poursuivre les négociations jusqu'à ce qu'elles débouchent sur des APE régionaux à part entière. Les accords signés doivent maintenant être ratifiés par le Parlement européen ainsi que par les parlements nationaux des pays ACP et des pays membres de l'Union européenne. Dans l'intervalle, les APE provisoires s'appliqueront à titre transitoire, jusqu'à ce que le processus de ratification ait abouti.

51. Le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le nouvel accord de libre-échange conclu entre la Chine et l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE), qui compte 10 membres, est entré en vigueur. Ce nouvel accord se classe, en valeur économique, au troisième rang des accords régionaux existants, derrière l'Union européenne et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Il pourrait conduire à une très forte augmentation du commerce régional de poisson et de produits de la pêche.

52. La FAO continue d'entretenir d'excellentes relations de coopération avec l'OMC. Les deux organisations se prêtent mutuellement des services d'expertise technique sur demande.

---

<sup>4</sup> Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique orientale et australe, Communauté de développement de l'Afrique australe, Caraïbes, Pacifique.

53. Une coopération efficace s'est instaurée entre le Secrétariat de la CITES et la FAO depuis la signature, en 2006, d'un Protocole d'accord entre les deux organisations. La FAO a notamment organisé en 2007 la réunion d'un groupe consultatif *ad hoc* d'experts chargé d'évaluer les propositions d'inscription aux listes de la CITES soumises à la quatorzième Conférence des Parties à la Convention.

54. L'excellente coopération qui s'est établie entre la FAO et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'est poursuivie au cours de la période considérée et a donné lieu à plusieurs activités conjointes.

### **MESURES SUGGÉRÉES AU SOUS-COMITÉ**

55. Le Sous-comité est invité à prendre note des informations communiquées et à apporter un éclairage complémentaire. Il est prié d'orienter les travaux futurs de la FAO dans le domaine du commerce international des produits de la pêche, notamment en ce qui concerne:

- les mesures à prendre pour permettre aux pays en développement en général, et aux pêcheries artisanales en particulier de participer davantage à ce commerce;
- la manière dont la FAO peut contribuer à renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine du commerce (s'agissant en particulier de l'évaluation de leurs besoins en matière d'assistance technique et financière et des sources auprès desquelles ils pourraient se procurer cette assistance pour satisfaire aux critères et aux normes techniques, d'assurance de qualité et de traçabilité applicables) et à leur permettre de participer efficacement aux négociations commerciales multilatérales;
- le dialogue de la FAO avec les parties prenantes dans la chaîne de valeur;
- la collaboration de la FAO avec l'OMC dans le domaine des pêches, ainsi qu'avec les autres organisations concernées.